



L'identification et la traçabilité des porcins au Canada

Les autorités vont légiférer



La filière porcine canadienne connaît un accroissement de la concentration des élevages et une augmentation des déplacements d'animaux vivants. Avec en plus le risque potentiel du bio-terrorisme à intégrer, il est plus que jamais nécessaire de mettre en place les moyens permettant d'endiguer toute crise concernant la sécurité alimentaire au Canada.

Le Conseil Canadien du Porc (CCP) a défini un plan stratégique visant à développer un système national de traçabilité pour le secteur porcine canadien. Les objectifs principaux sont de pouvoir réaliser un zonage du pays en cas de détection de foyers de maladies, de réduire les risques de salubrité alimentaire^(*), et de répondre aux attentes du consommateur quant à la provenance des aliments. Le système retenu doit également répondre aux exigences du système canadien, avec ses pratiques commerciales spécifiques.

Dans ce cadre, un comité technique a été constitué, et un projet pilote concernant les modalités de l'identification des porcins et de la traçabilité a été mené à l'échelle canadienne en 2004 et 2005.

La notion de site d'élevage en voie de normalisation

Actuellement au Canada, la définition des sites d'élevage n'est pas officialisée, et leur enregistrement n'est pas opérationnel.

Une première définition de site d'élevage a été élaborée par le comité technique du CCP dans le cadre de l'étude pilote : « un site porcine est un ensemble de terrains contigus, conformément au registre provincial des titres fonciers, y compris tous les bâtiments où sont abrités les porcs et d'autres animaux d'élevage ». Cette définition reste à valider et officialiser.

Des modalités d'identification et de suivi des porcins bientôt officielles

Aujourd'hui, les porcs quittant un site d'enrichissement pour être abattus sont tous identifiés par un tatouage corporel, permettant de connaître le propriétaire du dernier site d'élevage, en vue de sa rémunération. Néanmoins, la structure de ce tatouage n'est pas normalisée à l'échelle canadienne. Par ailleurs, l'identification des animaux circulant entre un site de naissance et un site d'enrichissement n'est pas systématique.

Le système à retenir pour l'identification des porcs à l'échelle nationale est en cours d'analyse, au travers d'un projet pilote mis en place au niveau canadien, comportant deux volets. Dans un premier temps, il s'agissait de tester l'efficacité technique et la rentabilité économique de différents identifiants, et dans un deuxième temps, de tester un système de suivi des animaux par lot, sans identifiant systématique, comme cela est le cas au Danemark.

Pour répondre aux objectifs du premier volet du projet pilote, 14 000 porcins ont été identifiés en 2004 dans une quarantaine de fermes volontaires, dans trois provinces canadiennes. Sept types d'identifiants ont été évalués, dont des boucles visuelles, des tatouages auriculaires ou corporels, et des boucles électroniques. Selon les différents scénarii, les porcs étaient identifiés

Résumé

Le Conseil Canadien du Porc (CCP) a défini un plan stratégique visant à développer un système national de traçabilité pour le secteur porcine canadien. Les objectifs principaux sont de pouvoir réaliser un zonage du pays en cas de détection de foyers de maladies, de réduire les risques alimentaires, et de répondre aux attentes du consommateur quant à la provenance des aliments.

Les premiers résultats mettent en avant un système d'identification des porcelets par boucle visuelle, couplé avec le tatouage par frappe en enrichissement.

A la suite des opérations pilotes menées dans le domaine de la traçabilité des porcs, les autorités fédérales et provinciales pourront légiférer en 2005 sur ce domaine, au même titre que pour les secteurs bovin et ovin.

^(*) ce qui rend l'aliment acceptable pour le consommateur

Alexia AUBRY



Les premiers résultats mettent en avant un système d'identification des porcelets par boucle visuelle, couplé avec le tatouage par frappe en engraissement.

La connaissance des mouvements d'animaux entre sites d'élevage et vers l'abattoir permettra à terme de réaliser un zonage précis du pays en cas de crise.

* enchères

en groupe ou individuellement lors de leurs mouvements entre maternité, post-sevrage et engraissement, et étaient tous tatoués sur le corps à l'aide d'une frappe sur le site d'engraissement avant le départ pour l'abattoir. Les premiers résultats mettent en avant un système d'identification des porcelets par boucle visuelle, couplé avec le tatouage par frappe en engraissement.

Pour tester le suivi par lot des animaux, un système basé sur les déclarations des éleveurs, en direct ou via les transporteurs, a été mis au point. Il s'agissait d'enregistrer les mouvements des porcins entre sites d'élevage, à partir du numéro de plaque du transporteur, et des sites de départ et d'arrivée. Un système Web de suivi et de déplacement des animaux a été créé, ainsi qu'un système de signallement par téléphone à clavier et un centre d'appel de données pour les éleveurs non informatisés. Les résultats de l'étude permettront d'analyser la faisabilité de mise en place d'un tel système.

Une base de données nationale de l'identification porcine en projet

Le plan stratégique mis en place par le CCP pour développer un système de traçabilité pour le secteur porcine canadien, prévoit dans un premier temps la mise en place d'une base de données nationale d'abattage porcine. Pour cela, il est nécessaire de normaliser les modalités de tatouage utilisées dans chaque province.

Le projet de cette base d'abattage est aujourd'hui associé à la ré-

flexion globale portant sur la mise en place d'une base de données nationale permettant l'identification de l'ensemble des lieux de détention des porcins, et le suivi de tous leurs mouvements de la maternité à l'abattoir.

La situation au Québec

Au Québec, l'organisme Agri-Traçabilité Québec (ATQ) est en charge du système d'identification et de la base de données des animaux. ATQ a été créé en septembre 2001 pour répondre à l'objectif commun du MAPAQ (Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec), de l'UPA (Union des Producteurs Agricoles) et de la FADQ (Financière Agricole Du Québec), de mise en place d'un système d'identification et de traçabilité des produits agricoles de la ferme à la table. Ce système québécois est constitué d'une base unique pour toutes les espèces concernées. Les bovins sont enregistrés depuis 2002, avec un suivi complémentaire de l'abattoir au consommateur prévu en 2005. L'identification des ovins est réalisée depuis l'été 2004, et les réflexions pour intégrer les porcins, les cervidés et le suivi des œufs de consommation sont menées au travers de projets pilotes. Concernant les porcins, la base de données ATQ est en attente de l'officialisation au niveau national des règles d'identification des animaux et de suivi de leurs mouvements. Elle alimentera à terme la base de données canadienne.

En complément, le système GIR-

MA (Gestion Intégrée des Ressources en Milieu Agricole), outil informatique développé en 1998 par le MAPAQ, permet dès à présent de disposer d'une part de cartographies thématiques (voirie, hydrographie, pédologie, productions agricoles, ...), et d'autre part du géo-référencement des exploitations agricoles et des établissements du secteur (abattoirs, encans*, cabinets vétérinaires, ...). Dès que les modalités de l'identification des porcins seront officialisées, le géo-référencement des élevages de porcs sera mis en place dans GIRMA. Chaque bâtiment d'élevage sera géo-référencé, puis lorsque la définition de site d'élevage sera validée et effective au niveau national, les bâtiments seront regroupés au sein des sites selon les règles définies.

Moins d'une heure après la signalisation d'un cas douteux, le GIRMA recense tous les risques associés (liste des acteurs à proximité, réseau routier, ...). Il est prévu à terme de gérer un lien entre cette base de géo-référencement agricole et la base de donnée des mouvements d'animaux d'ATQ.

Au niveau du Canada, cette connaissance des mouvements d'animaux entre sites d'élevage et vers l'abattoir permettra à terme de réaliser un zonage précis du pays en cas de crise, et permettra aux industriels de mettre en place les mesures nécessaires en cas d'émergence d'un foyer de maladie.

A la suite des opérations pilotes menées dans le domaine de la traçabilité des porcs, les autorités fédérales et provinciales pourront légiférer en 2005 sur ce domaine, au même titre que pour les secteurs bovin et ovin. ■

Contact :
alexia.aubry@itp.asso.fr

Ces informations ont été collectées dans le cadre du forum franco-québécois sur la sécurité alimentaire, et auprès de François Bédard (Conseil Canadien du Porc) et de Danielle Pettigrew (Fédération des Producteurs de Porcs du Québec).